



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES
Pôle Eau**

000179

Affaire suivie par : Vincent Palomba
Tel : 04 92 30 56 80
Mél : vincent.palomba@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le **16 AVR. 2026**

La Préfète des Alpes-de-Haute-Provence

à

Délégation territoriale de l'ARS

Service Santé Environnement

7 rue Pasteur

CS 30229

04013 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Objet : Avis consultation sur le projet de mise en conformité des sources des Espigniers et de la source de la Brunette sur la commune de Claret

Monsieur le Directeur,

Mes services ont bien reçu en date du 30 mars 2026 votre demande de consultation sur le projet de mise en conformité des sources des Espigniers et de la source de la Brunette sur la commune de Claret.

Après examen, j'émet un avis favorable à l'ouverture de l'enquête publique ainsi qu'à l'engagement de la procédure conjointe au titre du Code de la Santé Publique et de l'Environnement.

Il pourrait être opportun de disposer des données de débit du captage de la Brunette après les travaux de réhabilitation du captage réalisés en 2019.

Au regard des capacités des ressources, des travaux effectués et des besoins estimés à l'horizon 2040, nous envisageons dans la suite de la procédure d'autoriser les prélèvements ci-dessous :

Captage	Débit instantané max (l/s)	Débit horaire max (m ³ /h)	Volume max journalier (m ³ /j)	Volume max annuel (m ³ /an)	Volume max annuel pour l'ensemble des prélèvements (m ³ /an)
Sources des Espigniers	0,55 l/s	2 m ³ /h	48 m ³ /j	17 520 m ³ /an	25 500 m ³ /an
Source de le Brunette	0,83 l/s	3 m ³ /h	70 m ³ /j	25 500 m ³ /an	

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour La Préfète et par délégation,

Le Chef du Pôle Eau,


Vincent MAYEN